

La région

# La stratégie tous azimuts de vigneronns face à des contrôles de l'Inspection du travail

Yann Saint-Sernin, y.saint-sernin@sudouest.fr



*Les émanations de CO2 dans le processus de fermentation du raisin peuvent être mortelles.*  
SHUTTERSTOCK

**En Gironde, des viticulteurs se sont lancés dans un bras de fer contre l'Inspection du travail qui voudrait faire appliquer une réglementation imposant la captation à la source du CO2, un gaz potentiellement mortel**

Dans l'agriculture, les contrôles n'ont pas la cote. Le message se distille parfois à force de jets de lisier sur les bâtiments administratifs, ou de lignes rouges devant les exploitations. Mais la guérilla contre l'administration peut prendre des tours plus feutrés. En témoigne la fronde menée ces derniers mois par des viticulteurs girondins hostiles aux interventions de l'Inspection du travail sur un sujet sensible : les émanations de CO2 dans les chais.

## «Le supérieur de l'inspectrice »

Ce gaz inodore, plus lourd que l'air et qui s'accumule au fond des cuves ou près des planchers est émis lors de la fermentation du raisin. Naturellement présent dans l'air, il est mortel à partir d'une certaine concentration. En 2023, un vigneron est mort en Indre-et-Loire. En 2020, un autre est décédé à Cognac.

Le Code du travail impose de mettre en place des dispositifs de captage des gaz toxiques au plus près de la source et, dans un second temps, d'utiliser des systèmes de ventilation. « C'est un texte ancien qui s'applique dans d'autres secteurs. Depuis peu, des techniques assez peu onéreuses de captation à la source sont développées pour les chais », résume un inspecteur du travail.

Il y a quelques mois, en Gironde, une série de contrôles visant à engager les exploitants à mettre en place ces dispositifs a été initiée dans le Pessac-Léognan où se situent de nombreux grands crus classés. Même si elles n'ont donné lieu à aucune verbalisation, ces visites ont déclenché les foudres de Jacques Lurton, le président de l'appellation qui y possède quatre prestigieux châteaux, eux-mêmes visés par les contrôles. « On se heurte à une institution avec laquelle il n'y a pas de dialogue », fulmine le président qui considère la captation à la source comme « déconnectée des réalités du terrain ». Et l'entrepreneur ne cache pas avoir cherché à « dialoguer » avec beaucoup de monde. « J'ai appelé le sous-préfet qui est à notre écoute mais ça n'a pas abouti », se désole le viticulteur qui ne s'est pas avoué vaincu. « Je me suis adressé au supérieur hiérarchique de la personne qui fait les contrôles. J'en suis ressorti enthousiaste au point que j'ai envoyé un e-mail à nos adhérents », se souvient-il. « Sud Ouest » a pu lire cet e-mail daté du 6 octobre 2022 et qui n'est pas passé inaperçu : « J'ai rencontré à la Louvière [le château familial, NDLR] le patron de l'inspectrice au niveau départemental. Ça s'est très bien passé. [...] Il va parler avec l'inspectrice pour lui faire comprendre qu'elle doit nous aborder différemment, avec une attitude collaborative plus que contrôlante. »

« Qu'un chef d'entreprise vienne se plaindre, ce n'est pas nouveau. La vraie question est de savoir comment réagit le supérieur hiérarchique et ce qui se passe ensuite », glisse Pierre Fabre, le directeur régional adjoint de la Dreet (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) sollicité par «Sud Ouest ».

Quelques semaines plus tard, les espoirs du viticulteur sont en tout cas douchés. « On a tous reçus des lettres recommandées de l'Inspection du travail nous expliquant que les inspecteurs sont dans leur droit », s'agace Jacques Lurton qui confesse avoir également tenté une approche auprès de la directrice régionale « pour qu'on nous explique ce que nous devons faire car nous sommes désemparés ».

**« Elle doit nous aborder différemment, avec une attitude collaborative plus que contrôlante »**

### **«D'autres méthodes »**

« On a tous des démarches RSE pour mettre nos gens dans des situations de travail sécuritaire. On ne peut pas nous accuser de ne rien faire », tempête Jacques Lurton, qui assure pour sa part avoir mis en place « un système de ventilation nocturne » et « des dispositifs de détection » mais s'insurge contre la captation à la source « très complexe » et qui « coûterait plusieurs centaines d'euros par cuve ». « Nous ne minimisons pas le risque. Nous utilisons d'autres méthodes que celles que le texte voudrait nous faire appliquer, et il n'y a pas eu de mort dans le Pessac-Léognan. J'ai pourtant l'impression que notre appellation est la seule visée car nous avons de l'argent », pense le président.

« Dans tous les secteurs, les entreprises qui ont le plus de moyens peuvent faire office de locomotive pour faire progresser la sécurité au travail, car elles sont en situation d'être innovantes. Toutes sont soumises aux mêmes règles, mais on ne va évidemment pas imposer les mêmes délais à un petit exploitant qui vient d'essuyer trois orages de grêle qu'à un grand cru classé », expliquent les syndicats SUD et CGT de l'Inspection du travail.

Mais dans le Médoc, où des inspections ont aussi été menées, c'est le député RN Grégoire de Fournas qui s'est mis à la tâche. Via une question écrite au gouvernement. « Il demande si la réglementation impose effectivement de capter le CO2 à la source. Si cela n'était pas le cas, il lui demande donc ce qu'il compte faire pour mettre fin à ces contrôles qui seraient alors abusifs », peut-on lire sur le site de l'Assemblée nationale.

Sollicité, Grégoire de Fournas ne cache pas qu'il est concerné de près par cette question puisqu'il est lui-même... viticulteur. « La captation à la source, j'y connais rien mais ça m'étonnerait que ça soit efficace », dit-il. « Si on n'a pas de cuve enterrée, il suffit de laisser les portes ouvertes. Nous, on aère, on n'a jamais eu de problème. On ne nous a jamais parlé de captation à la source. »

Les messages de la Mutualité sociale agricole (MSA) ces derniers mois sont pourtant clairs. Facilement accessible sur Internet, diffusé dans la presse professionnelle girondine en septembre dernier, un fascicule rappelle qu'« avant tout, afin de réduire significativement les risques, un système de captation au niveau des cuves peut être mis en place ». « Ne comptez pas uniquement sur la ventilation naturelle mais misez en priorité sur un captage à la source », écrit aussi la MSA du Gard à l'adresse des vigneron...

**« Nous ne minimisons pas le risque. Nous utilisons d'autres méthodes »**

## «Un contrôle bashing »

« Depuis quelques mois, la parole publique accompagne et encourage un véritable contrôle bashing. Comment s'étonner que certains se sentent autorisés à tenter le coup ? » questionnent les syndicats d'inspecteurs du travail.

Dans sa réponse au député, le ministère du Travail évoque finalement des contrôles conformes et rappelle la réglementation qui impose « que la captation à la source intervienne en premier lieu, la ventilation du local n'intervenant qu'à titre résiduel. [...] De plus, de nombreux dispositifs de captation sont désormais disponibles, adaptables à la majorité des cuves existantes. L'employeur pourra utilement solliciter sa caisse de MSA afin de prendre connaissance des éventuelles aides financières ou techniques ».

«Les choses sont claires, les contrôles continueront », conclut Pierre Fabre. Pour les syndicats de l'Inspection du travail, cet épisode interroge pourtant. « C'est la première fois qu'un député pose la question de faire arrêter des contrôles sur quelque chose qui n'est pas nouveau dans la loi. Cela fait trente ans que cette réglementation est appliquée dans les usines, les garages et même les pressings. »